



Isolation du sol insuffisante

Par **Saku**, le **30/07/2014** à **16:15**

Bonjour, rnJe suis actuellement locataire avec mon petit-ami d'un appartement au 2ème étage. rnLors du nouvel an, nos voisins du dessous se sont plaint de nous à cause du bruit des chaussures à talons. On s'est donc rendu compte que le plancher était mal isolé, et on a fait attention en ne portant plus de chaussures à l'intérieur, en mettant des patins sous les chaises, en les soulevant correctement etc... De plus, on ne tire plus la chasse d'eau la nuit, on ferme nos volets avant 22h (et si c'est trop tard ben tant pis le soleil nous réveillera), et on essaie de ne pas marcher comme des éléphants (surtout passé 21-22h. rnCette nuit, je me suis levée pour aller aux toilettes à 3h30 du matin, en essayant de faire le moins de bruit possible. Et qui ai-je croisé aid dans les escaliers ? Le voisin qui me demande (gentiment hein !), de faire moins de bruit, sa femme venant de se faire opérer d'une tumeur, et qui s'est réveillé à 3h30, à cause de moi... rnOn a le droit de vivre dans notre appartement, et eux aussi. Encore si on ne faisait pas d'efforts sur le bruit, je ne viendrais pas raconter ma vie ici, mais là je ne vois pas quoi faire de plus. Je vais acheter un ou deux tapis, mais je peux pas en recouvrir mon appartement non plus. Mon but n'est pas d'embêter mes voisins et de les empêcher de vivre, mais je compte bien aussi profiter de mon appartement, et ne pas passer mes journées à marcher sur la pointe des pieds.rnPuis-je m'adresser à mon agence de location pour qu'il fasse isoler le plancher ? J'ai peur que cette situation ne devienne imbuvable avec le temps..rnMerci de votre attention,

Par **cocotte1003**, le **30/07/2014** à **16:41**

Bonjour, vous pouvez demander au bailleur s'il souhaite mieux isoler le logement mais il n'a aucune obligation, cordialement

Par **Lag0**, le **30/07/2014** à **18:33**

Bonjour, rnA voir, toutefois, si le logement est bien conforme. En effet, selon l'âge, les normes à respecter au niveau isolation phonique, sont plus ou moins sévères. rnDe même, il faut vérifier si le règlement de copropriété n'impose pas un revêtement de sol particulier qui aurait été changé ici, provoquant ce désordre.